Procès verbal du Conseil Municipal du jeudi 30 mai 2024

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 30 mai 2024

Date de la convocation: 23 mai 2024

Heure d'ouverture de la séance : 19 h00 Heure de la clôture : 22h20

<u>Présents</u>: MÂCHARD Jean-Yves, PASUTTO Jean-Pierre, ANTHOINE-MILHOMME Stéphane, AUBRY Eliane, CHERAMY Carine, JACQUEMOUD Christian, COUTURIER Fabien, ZUCCALLI

Christel, DERISOUD André

<u>Absent</u>: MULLER Carine

Absent excusé: MOREL Julien

Secrétaire de séance : André DERISOUD

Mr le Maire remercie tous les élus pour leur présence et souhaite avoir une pensée toute particulière pour Julien MOREL qui n'a pas pu être présent.

Approbation du PV du 26 janvier et 15 mars 2024.

Ordre du Jour:

- ✓ Présentation des programmes d'actions par l'ONF
- ✓ Présentation pour l'élaboration du PCS
- ✓ Tarif Eau potable Actualisation du prix de vente aux abonnés
- ✓ Création et exploitation d'un crématorium animalier sur Clarafond-Arcine Avis
- ✓ Travaux de gros entretien reconstitution d'éclairage public Programme 2024
- ✓ Questions diverses

1. Présentation des programmes d'actions par l'ONF

Mr Jérôme RIESEN, technicien forestier aux forêts est venu présenter la forêt domaniale de la commune. Il présente également les services de l'ONF.

Un document d'aménagement de la forêt est édité pour 20 ans. Cet aménagement a pris fin en 2022 pour la commune de VANZY, il est en cours d'actualisation.

La forêt domaniale de Vanzy fait environ 15 hectares.

Mr RIESEN présente les propositons de travaux de maintenance, transmis par l'ONF.

Description des actions : entretien du périmètre sur la limite cadastrale, mise en peinture des repères (cela permet d'éviter des futurs désaccords entre propriétaires), constatation des constructions illégales ou des personnes à déloger.

Les élus alertent sur l'existance d'une cabane construite sur la commune. Mr RIESEN annonce qu'il s'agit d'une propriété privée, mais qu'une vérification sera faite.

Procès verbal du Conseil Municipal du jeudi 30 mai 2024

Mr RIESEN propose un débroussaillement manuel d'une parcelle d'environ 1.2km qu'il faut défraichir.

Concernant les opérations liées à l'environnement, il conseille d'attendre car des compensations doivent être prévues sur la nouvelle ZAC de la Semine.

Il signale qu'il existe des friches à molinier sur le plateau de la Semine, qui sont des milieux emblématiques comportant des orchidées et différents insectes.

Au niveau de la conduite de gaz, les mesures n'ont pas fonctionné, il faut alors les déporter sur des forêts communales proches.

Asters propose de faire un inventaire de la faune et de la flore de la commune afin de trouver des territoires adaptés pour les compensations. Mr Jean-Yves MACHARD confie que ces recherches ou travaux seront pris en charge par la Communauté de communes.

Mr DERISOUD souhaite savoir si les compensations ne devraient pas se faire sur la commune concernée par le milieu détruit. La réponse est non pas obligatoirement, mais la zone doit être située au plus proche de la zone détruite.

Concernant le défrichement de la ZAC, les mesures compensatoires ont été prises sur les communes de Chêne-en-semine et Saint-Germain-sur-Rhône. Il existe des compensations financières mais également sur les terrains (ex : plantation d'arbres, reclassement des terrains...).

Mr RIESEN propose également de signer un devis sur les prestations d'études et de services, qui permettrait à la commune d'être prioritaire en cas de besoin. Il informe les membres du conseil municipal que le devis ne sera pas nécéssairement engagé sauf si la commune fait appel aux services de l'ONF sur l'année.

Jean-Yves Mâchard demande s'il y a encore des coupes possibles sur la commune.

Mr RIESEN avertit qu'il est impossible de prévoir des coupes tant que le projet d'aménagement n'est pas terminé. Les coupes de bois sont proposées par l'ONF mais doivent être validées par la DDT avant abattage.

Il sera certainement possible de faire un affouage sur la parcelle A car elle a été défrichée en 2013 et éventuellement les parcelles B94/B95/B96/B126, rajoutées au régime forestier en 2022.

Les élus admettent être méfiants suite à une mauvaise expérience lors de la dernière coupe. En effet, la coupe a été attribuée à une personne qui n'a pas terminé le travail. Ils voudraient connaître la procédure dans ce cas. Mr RIESEN répond qu'il faut la redistribuer.

Dans le contrat signé entre l'affouagiste (particuliers ou professionnel) et la commune, une date butoire, pour récupérer le bois, est inscrite. Ils doivent aussi être en possession d'une responsabilité civil à jour afin que la commune ne soit pas responsable en cas d'accident.

Mr RIESEN propose de noter des parcelles en fonction du nombre d'affouage demandé.

Mr COUTURIER demande comment les administrés peuvent savoir quels sont les arbres à abattre. La réponse est d'identifer chaque arbre à abattre.

Procès verbal du Conseil Municipal du jeudi 30 mai 2024

Les services de l'ONF pourraient proposer à la commune d'effectuer l'affouage si nécessaire et de déposer le bois directement en bord de route.

Monsieur le Maire remercie Mr RIESEN pour sa présence et ses explications. Il demande également la transmission des informations au secrétariat de mairie, concernant une éventuelle coupe d'affouage.

2. Présentation pour l'élaboration du PCS

Présentation d'un Plan communal de Sauvergarde par Fabien COUTURIER. C'est un plan qui permet d'avoir toutes les informations nécéssaires lors d'un risque naturel, industriel, nucléaire et biologique.

Il définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus.

Il rajoute qu'il doit être clair avec une consultation facile en période de crise, il doit également recenser tous les moyens et les disponibilités que la commune peut mettre en place lors d'une situation de crise.

Mr le Maire informe que la CCUR a proposé la mutualisation d'un projet d'établisement des PCS et PICS (Plan intercommunal de sauvegarde) avec un devis de l'entreprise GERISK.

Les élus sont favorables pour la validation de ce devis avec déplacement d'expert.

3. Tarif Eau potable - Actualisation du prix de vente aux abonnés

Monsieur le Maire explique que le Syndicat mixte des Eaux de Bellefontaine et Semine a augmenté le tarif de l'eau vendu aux communes adhérentes en début d'année de 0.04€ HT. Mr le Maire propose d'augmenter les tarifs pour la période du 01/09/2024 au 31/08/2025, afin de suivre l'évolution du prix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier les tarifs de l'eau pour la période 2025 soit du 01/09/2024 au 31/08/2025 et de fixer comme suit le prix de l'eau potable aux abonnés :

- Facturation à usage professionnel : 1.80€/m3
- Facturation à usage non professionnel : 2 €/m3
- Taxe de location de compteur : 35€

Dit que la taxe applicable à la location de compteur sera proratisée.

4. Création et exploitation d'un crématorium animalier sur Clarafond-Arcine - Avis

Vu l'arrêté n°PAIC-2024-0021 du 10 avril 2024, portant ouverture d'une participation du public par voie électronique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société SCIC SELESTE en vue de la création et de l'exploitation d'un crématorium animalier située à Clarafond-Arcine.

Vu le dossier électronique du projet déposé par la société SCIC Séleste et transmis le 23 mai 2024 aux élus,

Considérant que la commune est invitée à donner son avis sur ce projet conformément aux dispositions de l'article R. 181-38 du code de l'environnement et de l'article 5 de l'arrêté susvisé.

Procès verbal du Conseil Municipal du jeudi 30 mai 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis défavorable à ce projet au vu des nuisances et risques pour la population sur le long terme.

Pour	MÂCHARD Jean-Yves			
Abstention	CHERAMY Carine			
Contre	PASUTTO Jean-Pierre, AUBRY Eliane, ANTHOINE-MILHOMME Stéphane,			
	JACQUEMOUD Christian, COUTURIER Fabien, ZUCCALLI Christel, DERISOUD			
	André			

Notifie la présente délibération à Mr le Prefet de Haute-Savoie.

5. Travaux de gros entretien reconstitution d'éclairage public - Programme 2024

Monsieur le Maire, explique que le syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie (SYANE) envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2024, la reconstruction d'une partie de l'éclairage public de la commune de Vanzy.

Il est proposé à la commune d'effectuer les travaux pour:

un montant global estimé à :

37 185,54 Euros

avec une participation financière communale s'élevant à :

20 674,92 Euros

et des frais généraux s'élevant à :

1 115,57 Euros

Afin de permettre au Syndicat de lancer la procédure de réalisation de l'opération, il convient que la commune de Vanzy, approuve le plan de financement des opérations à programmer figurant en annexe et s'engage à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie sa participation financière à cette opération.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré approuve le plan de financement et sa répartition financière

un montant global estimé à :

37 185,54 Euros

avec une participation financière communale s'élevant à :

20 674,92 Euros

et des frais généraux s'élevant à :

1 115,57 Euros

S'engage à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie 80 % du montant du taux decontribution au budget de fonctionnement (3 % du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit : 892,46 Euros après la réception par le SYANE de la première facture de travaux.

Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.

S'engage à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie, la participation (hors frais généraux) à la charge de la Commune. Le règlement de cette participation interviendra après la réception par le SYANE de la première facture de travaux, à concurrence de 80 % du montant prévisionnel, soit :

16 539,94 euros

Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.

Procès verbal du Conseil Municipal du jeudi 30 mai 2024

6. Décision

REGISTRE DES DECISIONS N° 01/2024 :

Objet : Ouverture de crédits : Budget de l'eau – DM n°1

Vu la nécessité d'intégrer les études suivies de travaux au coût final de l'opération, Considérant que les travaux de renouvellement du réseau d'eau chemin du Moulin sont terminés,

Vu les crédits insuffisants en section d'investissement au 2156/041 - Matériel spécifique d'exploitation

Vu l'insuffisance de crédits en section d'investissement au 203/041 – Frais études, recherche et développement et frais d'insertion,

DECIDE

<u>Article 1</u>: Monsieur Le Maire décide d'ouvrir les crédits ci-dessous en section d'investissement, afin de passer les écritures d'ordres :

- 2156/041 Matériel spécifique d'exploitation : +8 121.10 €
- 203/041 Frais études, recherche et développement et frais d'insertion : +8 121.10 €

<u>Article 2</u>: Ce virement de crédits sera porté à la connaissance de Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Article 3: Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- ❖ Madame la Sous-Préfète de Saint-Julien-en-Genevois
- Monsieur le Trésorier

REGISTRE DES DECISIONS N° 02/2024 :

Objet: Virement de crédits: Budget eau - DM n°2

Vu les crédits disponibles en section de fonctionnement au 6061/011 – Fourniture non stockables

Vu l'insuffisance de crédits en section de fonctionnement au 673/67 – Titres annulés sur exercice antérieur,

Vu la demande de remboursement d'une facture d'eau par un particulier suite à la réparation d'une fuite d'eau

DECIDE

<u>Article 1</u> : Monsieur Le Maire décide le transfert de crédits ci-dessous en section de fonctionnement :

- Du 6061/011 Fourniture non stockables : -333 €
- 673/67 Titres annulés sur exercice antérieur : + 333 €

<u>Article 2</u>: Ce virement de crédits sera porté à la connaissance de Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Article 3: Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Madame la Sous-Préfète de Saint-Julien-en-Genevois
- Monsieur le Trésorier

Procès verbal du Conseil Municipal du jeudi 30 mai 2024

7. <u>Urbanisme</u>:

Type de demande	Numéro	Dépôt	Dénomination du demandeur	Adresse terrain	Nature des travaux	Décision
DPM I	DP07429124X0008	08/03/2024	BERTRAND Roger	54 Cheminde la Grenouille 74270 Vanzy	Clôture	26/03/2024 Accord avec prescriptions
CUa	CU07429124X0020	13/03/2024	1600 Notaires	LES ROCHES 74270 Vanzy	Autre	22/03/2024 Accord
CUa	CU07429124X0021	13/03/2024	1600 Notaires	0248 Route de Chatenod 74270 Vanzy	Autre	22/03/2024 Accord
DP	DP07429124X0009	19/03/2024	LEUTWYLER Céline	1586 Route de Marteret 74270 Vanzy	Nouvelle construction	07/05/2024 Refus
DP	DP07429124X0010	24/04/2024	PEROUCHET Fabien	0157 Rue du Cardelet 74270 Vanzy	Pose de velux	13/05/2024 Accord
CUa	CU07429124X0022	21/05/2024	SARL MERLIN ET ETCHARRY Notaires	CHATENOD 74270 Vanzy	Autre	30/05/2024
DIA	DIA07429124X0001	23/05/2024	ETCHARRY Jon	CHATENOD 74270 Vanzy	Autre	En cours
CUa	CU07429124X0023	24/05/2024	Maitre Jean- François GRILLAT	74270 VANZY	Autre	En cours

8. Questions diverses:

Remerciement des associations suivantes pour la subvention annuelle versée par la commune.

Chantedames en Semine	Graines d'amis		
SEPas impossible	Protection civile		
Club des Hirondelles	Jeunes sapeurs pompiers		
Tir sportif de la Semine	APE Clarafond		
De fils en aiguilles			

Désignation du tour de rôle pour la tenue du bureau de vote lors des élections européennes du 09 juin 2024.

Procès verbal du Conseil Municipal du jeudi 30 mai 2024

- Frontaliers: Présentation du listing des suisses et double nationaux aux élus afin de mettre à jour les données. Pour rappel, la commune touche une contribution financière annuelle pour tous habitants travaillant dans le canton de Genève.
- Rapport de la gendarmerie : Pour l'année 2023, ils ont relevé 148 infractions au code de la route (en net augmentation par rapport à 2022 :77 infractions), 31 interventions et 5 atteintes aux biens dont 2 cambriolages.
- Tour de France féminin passe sur la commune le 17 août 2024 entre 12h00 et 14h00. La commune devra certainement mettre en place une sécurité sur la route de Martian et peut-être au niveau du Cardelet pour le passage des coureuses.
- Mr le Maire indique qu'une présentation en conseil communautaire du futur anneau de particules du CERN a été fait, comprenant les études déjà entreprises. Le powerpoint sera transmis au élus. Les premières décisions seront prises en 2027/2028.
- ♣ Prochain conseil le 05 juillet 2024 à 19h00.
- Un réunion début août sera prévue pour organiser la Fête du pain 2024.
- L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 22h20.

Le secrétaire de séance, André DERISOUD Le Maire, Jean-Yves MÂCHARD